

**Déclaration de coupe d'urgence dérogeant à
un Plan Simple de Gestion agréé**

(Articles L 222-2 et R 222-17 du Code Forestier)

Je soussigné :

Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal : **Bureau distributeur :**

Téléphone : .../.../.../.../... **Télécopie :** .../.../.../.../...

Agissant en tant que :

Pour la propriété forestière de : **Surface totale :** ha

Vu le Plan Simple de Gestion numéro....., agréé le...../...../....., pour la période

demande l'autorisation d'effectuer la coupe dérogeant au programme prévu dans le Plan Simple de Gestion mentionnée ci dessous :

➤ **Situation de la coupe :**

Département : Commune :

Numéro de parcelle (forestière ou cadastrale) :

Localisation dans la parcelle(joindre un plan de localisation) :

➤ **Caractéristique de la coupe :**

Type de peuplement concerné :

Type de coupe :

Surface de la coupe : ha

Volume présumé : m³

Age du peuplement ou diamètre moyen:.....

Essence (s) concernée (s) :

Justification de la coupe :

.....

➤ Nature des travaux prévus après la coupe :

Surface : ha

Nature des travaux :

.....

.....

.....

Délai de réalisation :

➤ Evolution envisagée des peuplements à moyen terme :

.....

.....

.....

Fait à : le :

Signature :

Observations:

➤ Utiliser un seul imprimé par coupe demandée.

➤ **Pièces à joindre à la demande :** Tous les documents qui faciliteront la localisation de la coupe (Extrait de la carte des peuplements, plan de localisation au 1/25000°, etc.).

➤ Le propriétaire doit adresser sa demande d'autorisation, **en deux exemplaires**, en recommandé avec demande d'avis de réception au Président du Centre Régional de la Propriété Forestière. Le CRPF dispose d'un délai de 2 semaines pour s'y opposer éventuellement.

➤ La décision du Centre assortie ou non de conditions d'exécution est valable pendant un délai de 5 ans.